

ARTICLE 16 : Sectorisation

L'association est composée de cinq ministères qui sont définis dans le règlement intérieur et gérés par des membres issus du Conseil d'Administration qui rendront compte de leur activité à chaque Assemblée Générale de l'association, au Conseil d'Administration ainsi qu'au Bureau de façon régulière. Leur organisation et les relations avec les instances dirigeantes de l'association seront traitées dans le règlement intérieur.

Les présents statuts ont été approuvés par :

L'Assemblée Constitutive du 15-10-2009 et l'Assemblée du 2-01-2010 désignée comme « Bureau » composé de :

M. Maero Laurent : Président
Mme Mele-Maero Beatrice : Vice-présidente
Mme Quéré Brigitte : Secrétaire
Mme Desportes Marie-Dominique : Secrétaire adjointe
M. Plazanet François : Trésorier
Mme Neveu Patricia : Trésorière adjointe

Je soussigné

Président(e) du comité de jumelage :

.....

déclare avoir pris connaissance des présents statuts auxquels souscrit le comité de jumelage dont j'assume la présidence.

Date et signature du, (de la) Président(e) de comité précédée de la mention « Lu et approuvé »